



NOUVEAU PROGRAMME D'ECJS PREMIERE EN CONSULTATION

LA PLACE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE UNE FOIS DE PLUS IGNORÉE !

LA PROPOSITION DE PROGRAMME POUR L'ÉDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE EN SECONDE A ÉTÉ SOUMISE A CONSULTATION SUR EDUSCOL LE 3 MAI 2010. CE TEXTE INDIQUE LES NOTIONS QUI DOIVENT ÊTRE ABORDEES EN CLASSE DE SECONDE MAIS DONNE AUSSI DES PERSPECTIVES POUR LES FUTURS PROGRAMMES D'ECJS EN PREMIERE ET EN TERMINALE.

LA FADBEN EST PARTICULIEREMENT ATTENTIVE A CET ENSEIGNEMENT CAR CELUI-CI A ÉTÉ MASSIVEMENT INVESTI PAR LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES POUR DÉVELOPPER DES APPRENTISSAGES INFO-DOCUMENTAIRES CHEZ L'ÉLÈVE, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION AUX MEDIAS. DEUX MEDIADOC ONT APPROFONDI NOTRE REFLEXION SUR LA PLACE DE L'ECJS DANS NOS PROPOSITIONS POUR LA REFORME DES LYCEES : N°1 - ENSEIGNER L'INFORMATION, N°2- ÉDUCATION AUX MEDIAS ET CULTURE DE L'INFORMATION.

MALHEUREUSEMENT, NOUS NE POUVONS QUE CONSTATER NOTRE ABSENCE DANS LE PROGRAMME PROPOSÉ EN ECJS. LA FADBEN A DONC DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR EDUSCOL UNE CONTRIBUTION POUR RAPPELER NOTRE RÔLE DANS CET ENSEIGNEMENT ET LES NOTIONS QUI NOUS SEMBLENT IMPORTANTES À ABORDER.

Dans le cadre de la consultation sur les programmes de 1ère, la FADBEN a ciblé l'enseignement de l'ECJS pour sa contribution. Plus généralement, **la FADBEN demande la reconnaissance du rôle que le professeur documentaliste joue dans la construction des connaissances et des compétences informationnelles des élèves, enjeux de leur réussite et de leur intégration sociale, culturelle et civique. L'action du professeur documentaliste doit absolument être inscrite dans les programmes du secondaire.** « La question de l'information (recherche, mise à distance critique, hiérarchisation des données), enjeu démocratique majeur, incite à développer des travaux individuels ou collectifs, en autonomie accompagnée, à travailler avec les élèves sur l'usage des TICE et de l'Internet. ». Cette démarche semble centrale dans le projet de programme concernant l'Éducation Civique, Juridique et Sociale pour les classes de lycée.

Pourtant, à aucun moment, ni le professeur documentaliste ni le Centre de Documentation et d'Information n'apparaissent dans le développement des apprentissages info-documentaires. La FADBEN rappelle que le professeur documentaliste « assure, dans le centre dont il a la responsabilité, une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire » (circulaire de mission du 13 mars 1986). Ce rôle pédagogique est validé par le CAPES de Sciences et Techniques Documentaires.

La FADBEN demande à ce que **la collaboration d'enseignement avec le professeur documentaliste soit précisée lorsqu'il s'agit de faire acquérir aux élèves, « confrontés aux réalités du monde contemporain », des compétences et des savoirs en information-documentation.** « Aider les élèves à devenir des citoyens libres, autonomes, exerçant leur raison critique » est une des raisons d'être des apprentissages menés au CDI, système didactisé de ressources. Depuis la création de l'ECJS, les professeurs documentalistes ont investi massivement ce « parcours civique de formation à la citoyenneté ». Il serait injuste et inefficace de les en écarter.

Dans cette perspective, la FADBEN insiste pour que les notions suivantes soient ajoutées au programme, en respectant l'esprit de son élaboration :

- ▶ en seconde, les notions de droit et d'éthique de l'information, les pratiques informationnelles étant devenues une composante importante et quotidienne de nos élèves, mais aussi de toute activité sociale et professionnelle. Ces notions deviennent un élément incontournable de toute intégration citoyenne.
- ▶ en première, la notion de média, dont l'absence est problématique alors même qu'elle est au cœur de la réflexion politique française actuelle. Avec le développement d'Internet et la diversité des questions soulevées par son utilisation, l'acquisition de la notion de média devient un enjeu primordial dans l'éducation civique, juridique et sociale des élèves. **Le rôle du professeur documentaliste dans ce domaine a été souligné par le rapport de la Commission des affaires culturelles du Sénat sur l'impact des nouveaux médias sur la jeunesse par M. David Assouline [1], ainsi que par le rapport de la commission Famille, Éducation aux médias remis au Secrétariat d'État chargé de la Famille [2].**

Contribution postée sur Eduscol le 28 mai 2010.

Notes :

[1] <http://www.senat.fr/rap/r08-046/r08-0461.pdf>

[2] http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_-_Propositions_AVD.pdf